



Conseil d'administration

343^e session, Genève, novembre 2021

Section du programme, du budget
et de l'administration

PFA

Segment du programme, du budget et de l'administration

Date: 6 octobre 2021

Original: anglais

Première question à l'ordre du jour

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège

Objet du document

Le présent document fait le point sur le projet de rénovation du bâtiment du siège et sur le projet relatif à son périmètre de sécurité. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget définitif de la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège (voir le projet de décision au paragraphe 14).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Aucun.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Oui.

Suivi nécessaire: Présentation d'autres rapports aux futures sessions du Conseil d'administration.

Unité auteur: Bureau du Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme (DDG/MR); Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Documents connexes: GB.341/PFA/PV; GB.341/PFA/3(Add.1); GB.341/PFA/3(Rev.1); GB.340/PFA/PV; GB.340/PFA/3; GB.337/PV; GB.337/PFA/2; GB.337/PFA/2(Add.1); GB.335/PFA/3; GB.335/PFA/3(Add.); GB.334/PFA/PV; GB.334/PFA/2; GB.332/PFA/3; GB.332/PFA/INF/1; GB.331/PFA/6/1; GB.326/PFA/3.

► Introduction

1. À sa 341^e session (mars 2021), le Conseil d'administration a approuvé l'ampleur définitive de la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège et pris note du fait que le budget estimatif s'inscrirait dans la limite des ressources disponibles à la suite de la vente de la parcelle de terrain du BIT. Le Conseil d'administration a prié le Bureau de lui présenter le budget définitif de la phase 2 à sa prochaine session et autorisé le Directeur général à conclure un accord avec l'entreprise principale retenue pour les travaux de la phase 2 dans la limite des ressources disponibles ¹. Conformément à cette décision, le Bureau a conclu un accord avec une entreprise et soumet au Conseil d'administration, dans le présent rapport, le budget proposé pour la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège. Il apporte également des informations supplémentaires sur le projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège à la lumière des dernières avancées réalisées avec le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les architectes et les ingénieurs. Pour des raisons de sûreté et de sécurité, seul un aperçu du projet de sécurisation du siège de l'OIT peut être présenté dans un document public comme celui-ci.

► Clôture de la phase 1 du projet de rénovation du bâtiment du siège

2. Le Bureau confirme, suite à la clôture des comptes de la phase 1 du projet de rénovation, que les économies réalisées ont été de 200 000 francs suisses, conformément au montant prévisionnel annoncé au Conseil d'administration à sa 341^e session (mars 2021) ².
3. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous le budget total de la phase 1, incluant la pose d'un vitrage isolant et l'aménagement d'issues de secours dans les salles de conférence.

► Tableau 1. État financier récapitulatif de la phase 1 à la clôture

| | En milliers de francs suisses |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Budget approuvé | 205 549 |
| Montant définitif des dépenses | 205 310 |

► Phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège

4. Suite à un appel d'offres international, le Bureau a conclu un accord avec une entreprise suisse, dans la limite des budgets indicatifs et des ressources financières disponibles figurant dans les précédents rapports. Les travaux sont en cours d'exécution dans le

¹ GB.341/PFA/PV, paragr. 94.

² GB.341/PFA/3(Rev.1).

cadre d'arrangements contractuels analogues à ceux qui avaient été conclus de façon satisfaisante pour la phase 1 du projet. Ils devraient être achevés d'ici à la fin de l'année 2025.

5. L'entreprise sélectionnée est d'ores et déjà à l'œuvre sur le chantier. Elle monte les installations provisoires, effectue les travaux préparatoires à la phase 2 et rénove la façade des colonnades où elle pose notamment un double vitrage.
6. Les travaux de rénovation des salles de conférence doivent démarrer début 2022, une fois que la salle du Conseil d'administration, les salles I et II et la bibliothèque auront été déplacées dans le bâtiment provisoire en cours de construction sur la pelouse côté Appia. Cette structure provisoire de 2 100 mètres carrés tiendra lieu d'espace transitoire pendant toute la durée des travaux de rénovation, et elle abritera des salles de conférence, des bureaux et des zones d'entreposage. Précédemment utilisée comme supermarché temporaire, cette structure a été recyclée en vue de son utilisation par le BIT et elle sera à nouveau recyclée une fois la rénovation achevée.
7. De début 2022 à début 2024, pendant que les travaux de rénovation seront en cours, le nombre d'installations disponibles pour les conférences à l'intérieur du bâtiment principal sera réduit. Des espaces équivalant aux salles en cours de rénovation seront aménagés tour à tour dans le bâtiment provisoire, dont l'accès se situera au niveau R1, côté nord. Le nombre de places sera en grande partie maintenu et le Bureau pourra continuer de fonctionner de manière fluide.
8. Lors des précédentes sessions où cette question a été examinée par le Conseil d'administration, les plus récentes étant ses 337^e (octobre-novembre 2019) et 340^e (octobre-novembre 2020) sessions, l'attention du Conseil d'administration a été attirée sur le fait que le coût estimatif de la phase 2 était passé de 120 millions à 128-131,1 millions de francs suisses, en raison de la discontinuité entre la phase 1 et la phase 2 résultant de la longueur du processus décisionnel à propos des arrangements de financement pour la phase 2, et sur la nécessité de prévoir de ce fait une marge d'erreur de 15 pour cent³. Comme le Conseil d'administration en a été informé à sa 341^e session (mars 2021)⁴, le Bureau est toutefois parvenu à intégrer les conséquences des retards et l'accroissement de l'envergure de la phase 2 dans les montants annoncés précédemment et le financement disponible. On trouvera dans le tableau 2 ci-dessous le budget proposé pour la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège.

► **Tableau 2. Budget proposé pour la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège (en milliers de francs suisses)**

| Zone | Construction | Installation du chantier | Gestion de projet | Frais imprévus et inflation | Total |
|-----------------------|----------------|--------------------------|-------------------|-----------------------------|----------------|
| Centre de conférences | 57 776 | 3 304 | 3 983 | 3 677 | 68 740 |
| Services généraux | 43 982 | 2 427 | 3 032 | 2 792 | 52 233 |
| Parking | 7 749 | 596 | 535 | 502 | 9 382 |
| Total | 109 507 | 6 327 | 7 550 | 6 971 | 130 355 |

³ GB.337/PFA/2, paragr. 21 et GB.340/PFA/3, paragr. 9.

⁴ GB.341/PFA/3(Rev.1).

► Projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège

9. À sa 341^e session (mars 2021), le Conseil d'administration a approuvé le plan général de sécurisation révisé, qui prévoit une protection à plusieurs niveaux pour que le Bureau soit à même de répondre aux problèmes actuels et à venir en matière de sécurité et de sûreté⁵.
10. Depuis lors, la version définitive détaillée du projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège a bien progressé. Le projet a été conçu de façon à garantir sa pleine conformité avec les règlements du DSS et le respect des exigences en matière de sécurité et de santé au travail et de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, et à limiter les coûts de fonctionnement et l'impact visuel de ces mesures de sécurité. Reposant sur la transparence et sur un tracé non linéaire, il vise à créer un cadre accueillant s'intégrant harmonieusement dans le paysage environnant. Le pavillon d'accueil des visiteurs, circulaire et en grande partie vitré, s'inscrit dans cet objectif tout en permettant un contrôle efficace des accès. Pour les véhicules, la sécurisation du périmètre se fera essentiellement en tirant le meilleur parti de la topographie et de la végétation existantes et en y ajoutant des arbres et des installations supplémentaires. Pour les piétons, le périmètre de sécurité se situera le plus loin possible du périmètre de clôture et sera intégré à la végétation.
11. Maintenant que la dernière version détaillée du projet a été approuvée par le DSS, les experts en sécurité physique du DSS travaillent à sa finalisation. Cette dernière version du projet a été présentée à la mission permanente de la Suisse qui lui a apporté une réponse initiale positive. D'autres consultations vont être organisées avec l'Office fédéral de la police de la Confédération suisse et les autorités locales avant la finalisation de la conception, mais le Bureau ne doute pas que le projet sera bien accueilli par tous.
12. Le Bureau prévoit de déposer sa demande de permis de construire pour la mise en œuvre du plan de sécurisation d'ici à début novembre 2021. Il sera en mesure de soumettre à la 344^e session (mars 2022) du Conseil d'administration la proposition de budget y afférente. Il est prévu que les installations de sécurité soient opérationnelles avant le début des travaux de rénovation à l'emplacement actuel du poste de contrôle, afin de garantir un transfert sans heurts ainsi que la continuité des opérations de sécurité.
13. Des discussions seront organisées avec le pays hôte afin de s'assurer de son soutien pour la mise en œuvre du plan de sécurisation général révisé.

► Projet de décision

14. **Le Conseil d'administration:**
 - a) **approuve le budget proposé pour la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège figurant dans le document GB.343/PFA/1, dans la limite des ressources disponibles à l'issue de la vente de la parcelle de terrain;**
 - b) **prie le Bureau de lui présenter à sa 344^e session (mars 2022) le budget afférent au projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège.**

⁵ GB.341/PFA/3(Add.1).